

MAIRIE
DE
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

HAUTE-SAVOIE



Préfecture de Haute-Savoie

BP 2332

74034 ANNECY CEDEX

Objet : Plateau d'Arthaz Pont Notre Dame.

A Arthaz PND, Le 11. mai 2009

A L'attention de Monsieur Le Préfet

Monsieur le Préfet,

Je tiens par la présente à vous avertir d'un problème récurrent sur notre commune et plus précisément sur notre plateau.

En effet notre plateau, déjà défiguré par un axe autoroutier, se voit également garni de diverses « verrues » comme le site de remblai détenu par la Société Sadet-Menais, l'installation de broyage-concassage exploitée par la société Barbaz, une zone de stockage de sel détenue par la société Merandon ainsi que deux autres sites de remblais.

Aujourd'hui je me fais le porte-parole d'une population, d'associations et d'élus qui ne supportent plus les nuisances et conséquences de ces sites qui datent de plusieurs années.

- Au niveau écologique, les sociétés ne respectent pas les règlements d'usage et n'hésitent pas à faire brûler sur site du plastique et caoutchouc dans l'indifférence complète de la gendarmerie. Lorsque la pluie arrive, les fuites du tas de sel se répandent dans les champs voisins - qui servent de plantations à nos maraîchers- avec également une infiltration supposée dans la nappe phréatique.
- En ce qui concerne les routes, le trafic des poids-lourds sur des axes non adaptés engendre de nombreuses nuisances comme la création d'ornières sur les propriétés juxtaposant la route, des vitesses excessives avec tous les dangers que cela comporte, une visibilité réduite sur les routes ainsi que des nuisances sonores infernales pour les riverains et promeneurs.

Le plus préoccupant cependant concerne la Menoge. En effet nous avons sans cesse et plus particulièrement ces derniers temps, en raison des travaux de l'hôpital Annemasse-Bonneville, des arrivées importantes de matières qui viennent fragiliser notre plateau.

Des éboulements arrivent d'ailleurs régulièrement sur les bords des rives de la Menoge. Ils ne sont bien sûr pas uniquement liés à ces activités mais je suis convaincu qu'ils accentuent ce phénomène.

.../...

L'association des Amis de Creuze m'a contacté à ce titre car les habitants de ce hameau de Vétraz-Monthoux ont peur qu'une crue centenaire entraîne un embâcle qui inonderait leurs maisons.

J'ai exposé ce problème à Monsieur le Sous-préfet Gerard Péhaut qui m'a déjà aidé sur de nombreux points concernant l'effondrement du plateau et sur les procédures à suivre. Cependant Monsieur Le Préfet, ce que je vous demande aujourd'hui, c'est de prendre un arrêté préfectoral afin d'interdire toutes les activités de remblais, déblais et stockage sur ce plateau déjà fragilisé, et de mettre fin par anticipation aux autorisations préfectorales accordées aux entreprises Sadet Menais et Barbaz.

Je sais à quel point les sites de remblais et déblais sont rares sur le territoire, mais j'estime que ces derniers doivent respecter toutes les mesures de sécurité, ce qui n'est malheureusement par le cas pour ceux d'Arthaz. Nous avons en outre besoin de toute votre aide pour sécuriser les diverses situations dangereuses expliquées plus haut.

En espérant une suite favorable à ma demande, je vous prie de recevoir, Monsieur Le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Le Maire,

Cyril PELLELAT



Copie : Monsieur Le Sous-Préfet / Monsieur Le Député Maire Martial SADDIER / Mme Le Maire de Vétraz-Monthoux/ Mme FRICKER-DDE / AQV / FRAPNA / Association des amis de Creuze / Riverains du plateau.

Pj : - Photos du site Sadet Menais/Barbaz et Merandon
- Photos de l'éboulement
- Arrêté préfectoral Barbaz et Sadet Menais
- Autorisation de stockage sel Merandon